

# DÉCLARATION D'ACCESSIBILITÉ

Le ministère de la culture s'engage à rendre ses sites internet, intranet, extranet accessibles conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

A cette fin, il met en œuvre la stratégie et les actions suivantes, décrites dans le lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Accessibilite-partiellement-conforme>

Cette déclaration d'accessibilité s'applique à Atlas Culture.

## ÉTAT DE CONFORMITÉ

Atlas Culture est en **conformité partielle** avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité [RGAA version 4.1](#). Les non-conformités et les éventuelles dérogations sont énumérées ci-dessous.

## RÉSULTATS DES TESTS

L'audit de conformité réalisé par la société [Empreinte Digitale](#) révèle que :

- 54.39% des critères RGAA sont respectés.
- Le taux moyen de conformité du service en ligne s'élève à 80 % (*information facultative*).

## CONTENUS INACCESSIBLES

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes.

### Non conformité

Ne sont listées ici que les non-conformités jugées les plus impactantes et présentes en quantités importantes dans les pages de l'échantillon. Sur demande, le résultat complet de l'audit peut être mis à disposition.

- L'utilisation de composants JavaScript non accessibles aux technologies d'assistance
- Utilisation de champs de formulaire sans étiquette
- Erreur de contraste
- Composant non accessible au clavier
- Intitulé de lien non pertinent
- Lien sans intitulé

- Changement de contexte sans avertir l'utilisateur
- Champs de formulaire sans indication du format attendu

### Dérogations pour charge disproportionnée

Néant

### Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

- Player youtube
- Carte interactive (alternative disponible via les documents téléchargeables)

## ÉTABLISSEMENT DE CETTE DÉCLARATION D'ACCESSIBILITÉ

Cette déclaration a été établie le 06 décembre 2023.

### Technologies utilisées pour la réalisation [Du site web / De l'application mobile / Du service...]

HTML, CSS, Javascript, Ruby, Rails, Python, Fast Api, Mapbox, Hightchart

### Agents utilisateurs, technologies d'assistance et outils utilisés pour vérifier l'accessibilité

Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées avec les configurations suivantes :

- Firefox et NVDA ;
- Safari et VoiceOver ;
- Firefox et Jaws.

Les outils de vérification du code suivants ont été utilisés afin de vérifier la conformité aux tests du RGAA :

- Colour Contrast Analyser ;
- Extension « Web Developer » ;
- Extension « Assistant RGAA » ;
- Extension « WCAG Contrast checker » ;
- Extension « ARC Toolkit » ;
- Extension « HeadingsMap » ;
- Outils pour développeurs intégrés au navigateur Firefox ;
- Valideur HTML du W3C.

### Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

1. Page d'accueil <https://atlasculture.fr/>
2. Page de mentions légales <https://atlasculture.fr/mentions-legales>
3. Page Portraits culturels de régions <https://atlasculture.fr/fiches-regions>
4. Page fiche région <https://atlasculture.fr/fiches-regions/2>

5. Page A propos <https://atlasculture.fr/a-propos>
6. Page Contact <https://atlasculture.fr/contact>
7. Page Carte interactive <https://atlasculture.fr/carte/donnees>
8. Page Datavisualisation <https://atlasculture.fr/datavisualisation>

## RETOUR D'INFORMATION ET CONTACT

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable du site internet pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- Envoyer un message à [atlasculture@culture.gouv.fr](mailto:atlasculture@culture.gouv.fr)
- Contacter DEPSD – Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation-du-ministère/Le-secretariat-général/Département-des-etudes-de-la-prospective-des-statistiques-et-de-la-documentation>

## VOIES DE RECOURS

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits ([via le formulaire de contact](#)) ;
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région (<https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>) ;
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) Défenseur des droits Libre réponse 71120 75342 Paris CEDEX 07 ;
- Contacter le Défenseur des droits par téléphone : 09 69 39 00 00 ;